

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°58-2024-146

PUBLIÉ LE 21 JUIN 2024

# Sommaire

**PREFECTURE DE LA NIEVRE /**

58-2024-06-17-00004 - Arrêté subvention amicale (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2024-06-17-00004

Arrêté subvention amicale

{signataire}



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun  
Départemental**

Bureau des ressources humaines  
Affaire suivie par A. Ducrot  
Ref : 032.AD.24  
RAA N°

## **Arrêté portant attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel de la préfecture et du Conseil départemental de la Nièvre**

Le Préfet de la Nièvre  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la circulaire du premier ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'État aux associations ;

Vu la demande de subvention présentée le 29 avril 2024 par l'Amicale du personnel de la préfecture et du Conseil départemental de la Nièvre ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 86  
Courriel : sgc-action-sociale@nievre.gouv.fr

## ARRÊTE

### Article 1er :

Une subvention d'un montant de 3 500 € est accordée à l'amicale du personnel de la Préfecture et du Conseil Départemental de la Nièvre pour la réalisation d'activités à caractère social, culturel ou sportif.

### Article 2 :

Cette subvention s'impute sur les crédits du programme 354, groupe marchandises 15.01.02, activité 035402011101, domaine fonctionnel 0354-05 et sera versée directement à l'Amicale du personnel de la Préfecture et du Conseil Départemental de la Nièvre, sur son compte bancaire Crédit Agricole Centre Loire n° 14806 58000 66412791000 66.

### Article 3 :

L'Amicale du personnel de la Préfecture et du Conseil Départemental de la Nièvre devra faire parvenir, au plus tard le 30 juin 2025, le compte-rendu financier et qualitatif des actions, les derniers comptes approuvés ainsi que le rapport d'activité.

### Article 4 :

En cas de non-exécution partielle ou totale des actions ou d'utilisation non-conforme à l'objet, l'État se réserve le droit d'exiger le reversement partiel ou total de la subvention perçue.

### Article 5 :

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à l'Amicale du personnel de la préfecture et du Conseil départemental de la Nièvre.

A Nevers, le

17 JUN 2024

Le Préfet,



Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Ludovic PIERRAT